



Accroître la visibilité des sexospécificités
dans la gestion des risques de catastrophe
et des changements climatiques
dans les Caraïbes

**Copyright © Programme des Nations Unies pour le développement
(PNUD) 2009**

Tous droits réservés
Publié à La Barbade

Les vues et opinions exprimées dans ces documents sont ceux de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies et du PNUD.



Accroître la visibilité des sexospécificités
dans la gestion des risques de catastrophe
et des changements climatiques
dans les Caraïbes

Mai 2009

Avant-propos

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement, et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Nous sommes présents sur le terrain dans 166 pays, les aidant à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Le PNUD travaille dans cinq domaines pratiques essentiels, dont « Prévention des crises et relèvement », y compris la réduction des risques des catastrophes. Le Plan stratégique 2008-2012 souligne entre autres le rôle du PNUD qui est d'aider les pays exposés à des catastrophes naturelles à réduire leur vulnérabilité.

Compte tenu de l'accélération des changements climatiques mondiaux et de la vulnérabilité des pays caribéens, le risque croissant que posent un certain nombre d'aléas naturels, environnementaux et technologiques reste l'un des problèmes du développement les plus critiques de la région encore à résoudre. Il est donc essentiel d'intégrer la réduction des risques dans le cadre du développement humain. Le Cadre d'action de Hyogo, adopté en janvier 2005 par la Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes, oriente la collaboration du PNUD dans ce domaine et a constitué un pas décisif pour inscrire la réduction des risques des catastrophes à l'ordre du jour international. Le PNUD alloue des ressources pour œuvrer avec des partenaires nationaux à l'intégration des évaluations de risques de catastrophes dans les plans de développement nationaux et dans les mécanismes de coordination relatifs à la gestion et à la réduction des risques.

Dans les Caraïbes, le PNUD appuie ces objectifs à travers le Bureau de la prévention des crises et du relèvement (BCPR) et l'Initiative pour la gestion des risques dans les Caraïbes (CRMI). Le Bureau, fondé en 2001, a servi de leader mondial dans les efforts visant à mieux faire prendre conscience des modèles de risques de catastrophes et de leur influence sur les objectifs de développement. Des initiatives de recherche, des projets pilotes, une aide technique, un appui financier et la divulgation des meilleures pratiques ont contribué à l'évolution et à l'efficacité du Bureau dans la région.

Lancée en 2004, la CRMI fournit une plate-forme de coordination et de partage de connaissances et d'expériences sur la gestion des risques à travers les Caraïbes, en fonction de groupes linguistiques et culturels et par des moyens imprimés et électroniques (www.undp.org/cu/crmi). Ce programme régional est basé aux bureaux nationaux du PNUD à Cuba et à la Barbade, ce qui inclut dans ce dernier cas l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). L'Initiative sert de véhicule pour promouvoir le renforcement des compétences techniques, le partage d'expériences, la réflexion et la discussion relatifs à la gestion des risques dus aux changements climatiques, dont l'égalité entre les sexes et l'attention aux groupes vulnérables.

L'Initiative, qui facilite activement l'intégration d'une perspective sexospécifique sur le terrain, se félicite de présenter les résultats du projet : « **Renforcer la visibilité des sexospécificités dans la gestion des risques de catastrophes et des changements climatiques dans les Caraïbes** » mis en place dans six pays. L'étude analyse les considérations sexospécifiques en cours dans les institutions et les mécanismes chargés de la gestion nationale des catastrophes et évalue les rapports entre les sexospécificités, les facteurs de changements climatiques et leurs effets concomitants sur la gestion des risques. Les résultats principaux de cette recherche constituent des recommandations concrètes à toujours mieux intégrer les perspectives sexospécifiques dans les politiques nationales de gestion des risques.

Je tiens à remercier le Fonds d'affectation spéciale thématique sur l'égalité des sexes du PNUD (Gender Thematic Trust Fund – GTTF) de son appui durant la mise en place de ce projet.

Susan McDade
Représentante Résidente PNUD Cuba
Présidente, Comité directeur du CRMI

Préface

Le Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 du PNUD note que « les changements climatiques ne sont pas un simple scénario futuriste. L'exposition croissante aux sécheresses, aux inondations et aux tempêtes détruit déjà des opportunités et renforce des inégalités ». Les effets de ces changements climatiques sont aggravés dans les Caraïbes où un grand nombre de pays sont de Petits États insulaires en développement (PEID) dont la vulnérabilité est donc en rapport avec leur taille et leur géographie, ce qui limite leurs économies, leur base de ressources fragile et leurs choix de développement. Les changements climatiques frappent dans une plus grande proportion les pauvres qui doivent survivre au jour le jour. Les portions les plus pauvres de la population mondiale sont constituées par un grand nombre de femmes chefs de famille qui sont souvent la source de subsistance principale pour les enfants et les personnes âgées qui dépendent d'elles.

L'objectif 3 des Objectifs du Millénaire pour le développement – un cadre d'une importance capitale pour les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale – est de « promouvoir l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes ». Le présent projet de recherche veut contribuer à l'instauration d'une plus grande égalité en matière de gestion des risques, ce qui s'avère essentiel pour la survie et le bien-être des femmes et des hommes. Ces dernières années, l'on a reconnu à l'échelle mondiale que les catastrophes avaient souvent des retombées plus fortes sur les femmes que sur les hommes, pour des raisons à la fois sociales et culturelles. Le cas du tsunami survenu dans l'océan Indien en 2004 est typique à cet égard : il a tué quatre fois plus de femmes que d'hommes.

L'objectif clef de la présente publication est de mettre à jour les questions sexospécifiques en ce qui concerne l'expérience, la gestion et l'adaptation aux risques dans les Caraïbes. On ne saurait aborder dûment le dilemme du développement posé par les changements climatiques sans analyser comment ces risques ont des retombées différentes sur les femmes et sur les hommes et comment il faut intervenir à ce sujet. La société assigne à chaque sexe des rôles et donc des activités correspondantes, d'où il découle des expériences existentielles différentes. Si l'on veut que les politiques et pratiques de gestion des risques de catastrophes soient efficaces, il faut tenir compte de ces différences et adapter dans ce sens les stratégies d'affrontement et d'adaptation. L'on peut tirer des leçons de la meilleure manière d'opérer cette adaptation nécessaire en examinant ces pratiques et en comprenant mieux leurs relations à chaque sexe.

L'instrument international relatif à la gestion des changements climatiques est le Cadre d'action de Hyogo que la communauté internationale a adopté en 2005 à la Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes. L'un des principes traversant l'ensemble du Cadre d'action est « l'intégration d'une perspective sexospécifique et de la diversité culturelle », jugée fondamentale pour accroître les capacités locales, nationales et régionale de prévoir et d'aborder les risques et d'en minimiser les effets potentiels. Les actions engagées dans le présent projet serviront à renforcer la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo dans les Caraïbes.

Garantir une perspective sexospécifique en tant que partie intégrante des capacités de gestion des risques optimisera les actions et les politiques que les gouvernements caribéens jugeront utiles de mettre en œuvre, dans le droit fil de la position du PNUD selon laquelle les inégalités entre les sexes mettent le développement humain en danger.

La recherche présentée dans les pages suivantes a été possible grâce à l'intérêt commun d'acteurs stratégiques au sein et au dehors du système des Nations Unies qui sont particulièrement concernés par l'égalité entre les sexes. Les institutions qui ont répondu à l'appel à se joindre à cette alliance comprennent le Bureau de prévention des crises et du relèvement (BCPR), l'Organisme caribéen d'intervention rapide en cas de catastrophe (CDERA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Centre de contact sous-régional (SURF) et le projet « América Latina Genera ». Cette collaboration s'est avérée vitale pour identifier les études et les lacunes existant dans ce domaine, et a permis à la recherche de partir de ce qui existait déjà. Ces institutions et leurs personnels respectifs peuvent maintenant exercer ensemble des pressions pour la mise en pratique des recommandations dégagées.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont œuvré de concert selon une même vision pour conduire ces études, convaincus qu'ils étaient qu'il fallait mettre en lumière comment les femmes et les hommes des communautés caribéennes différaient dans leur affrontement aux changements climatiques et aux risques en découlant et comment ils apportent leurs talents et leurs expériences à la recherche de solutions créatives. Mme. Karen Bernard – PNUD Fiji, ancienne directrice du programme CRMI, qui a initié et a apporté son assistance technique au développement de ce projet de recherche. Mlle. Avril Alexander, consultante du CRMI en gestion du savoir, qui a pris la relève à la suite du départ de Mme. Bernard en assurant le contrôle de qualité des prestations finales. L'équipe de recherche du Centre d'études sur les sexospécificités et le développement, de l'Université des Antilles, menée avec enthousiasme par Dr. Leith Dunn, a passé de nombreuses heures à des travaux de terrain et à l'analyse de la riche documentation réunie. Les communautés, les organisations de la société civile et les bureaux gouvernementaux ont ouvert leurs portes et invité les chercheurs à les écouter. Les institutions et programmes des Nations Unies participants ont généreusement libéré leurs experts pour discuter et affiner l'analyse qui apparaît dans ce produit de connaissance maintenant divulgué. Seule cette sorte d'effort de coopération exemplaire permettra de progresser dans l'appréhension des questions de développement cruciales de notre époque.

CRMI - Initiative pour la gestion des risques dans les Caraïbes
Ian King, PNUD La Barbade et les OECE
Jacinda Fairholm, PNUD Cuba

Tables des Matières

Avant-propos	v
Préface	vii
Liste des Tableaux	xi
Liste des Annexes	xii
Sigles et Acronymes	xiii
1. Introduction	1
2. Cadres des sexospécificités et de la réduction des risques	2
2.1. Stratégie internationale de prévention des catastrophes et Cadre d'action de Hyogo	2
2.2. Plan d'action de l'Organisme caribéen d'intervention rapide en cas de catastrophe (CDERA) pour l'insertion des sexospécificités dans la réduction des risques	3
2.3. Cadre des droits humains	4
3. Égalité des sexes, changements climatiques et gestion des risques de catastrophe : examen de la documentation	5
4. Facteurs aggravant la vulnérabilité sexospécifique aux changements climatiques et aux catastrophes dans les Caraïbes	7
4.1. L'absence de sensibilisation aux sexospécificités	7
4.2. Absence d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes	7
4.3. Vulnérabilité dérivant des changements climatiques	8
4.4. Vulnérabilité des Petits États insulaires en développement	8
5. Résumé des résultats de la recherche	9
5.1. Méthodologies de la recherche	9

5.1.1. Bilan par pays : Collecte de données pour la recherche sur le terrain	9
5.1.2. Études de cas : les méthodes de collecte des données	10
5.2. Résultats des bilans par pays	10
5.2.1. Descriptif des organismes	10
5.2.2. Direction et effectifs	14
5.2.3. Sensibilisation à l'impact sexospécifique des catastrophes	14
5.2.4. La connaissance du Plan d'action du CDERA visant à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes était limitée.	14
5.2.5. Les mécanismes pour la parité entre les sexes n'étaient pas intégrés aux rouages de prévention des catastrophes	15
5.2.6. Partenariats interinstitutionnels	15
5.2.7. Absence de politique intégrant les sexospécificités aux programmes et aux stratégies de gestion des risques de catastrophe	15
5.2.8. Sexospécificités et structure des risques	15
5.3. Recommandations	17
5.4. Résultats des études de cas sur l'adaptation aux changements climatiques	18
5.5. Recommandations	19
Bibliographie	20

Liste des Tableaux

Encadré 1 : Actualisation 2008 Climat et Sexospécificité, Un rapport au Secrétaire Général Ban Ki-Moon	6
Encadré 2 : Cadre législatif de la République dominicaine	13
Tableau 1: Aperçu des organismes nationaux de gestion des risques de catastrophe	11

Liste des Annexes

Annexe 1 : Equipe de projet	21
Annexe 2 : Cadre de la CRMI pour les études de cas	22
Annexe 3 : Principes directeurs de la CRMI pour la préparation d'études de cas sur l'adaptation aux changements climatiques selon une démarche soucieuse des sexospécificités dans les Caraïbes	24

Sigles et Acronymes

BCPR	Bureau de la prévention des crises et du relèvement (PNUD)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies pour les changements climatiques
CDC	Commission de Défense Civile
CDERA	Organisme caribéen d'intervention rapide en cas de catastrophe
CDM	Comprehensive Disaster Management (Gestion intégrale des catastrophes)
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CGDS	Center for Gender and Development Studies (Centre d'étude sur les sexospécificités et le développement)
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CRMI	Initiative pour la gestion des risques dans les Caraïbes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
ODPEM	Office of Disaster Preparedness and Emergency Management (Bureau de la planification préalable aux catastrophes et de la gestion des urgences)
OECO	Organisation des États des Caraïbes Orientales
OMC	Organisation mondiale du commerce
ODM	Objectifs du Millénaire
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
VIH/Sida	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise

1. Introduction

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a entrepris, dans le cadre de son Initiative pour la gestion des risques dans les Caraïbes (CRMI)¹, des études sur les sexospécificités, la gestion des risques de catastrophes et les changements climatiques dans les Caraïbes, afin de mettre en lumière les différents niveaux de vulnérabilité et d'impact expérimentés par les hommes et les femmes en fonction du rôle dévolu à chaque sexe par la société. Cette recherche, financée par le Fonds d'affectation spéciale thématique sur l'égalité des sexes du PNUD, a été menée par le Centre d'études sur les sexospécificités et le développement (*Center for Gender and Development Studies*) de l'Université des Antilles (U.W.I), à Mona (Jamaïque).

L'objectif clé du projet est de rendre visibles les différences entre hommes et femmes dans l'expérience des risques, leur gestion et l'adaptation à ces risques dans les Caraïbes, et ce afin de favoriser la mise en place de politiques nationales et régionales de gestion des risques qu'une démarche soucieuse des sexospécificités rendrait plus efficaces.

Cette recherche comporte deux volets essentiels :

- a. une étude des mécanismes nationaux de gestion des catastrophes dans cinq pays caribéens, afin de déterminer dans quelle mesure ils incorporent efficacement ou non des approches sexospécifiques.
- b. une recherche documentée à partir de trois études de cas sur l'impact sexospécifique des changements climatiques et sur les pratiques d'adaptation utilisées pour atténuer ces effets dans les domaines suivants:
 - l'agriculture dans deux communautés indigènes du Guyana.
 - l'eau et l'assainissement dans des communautés rurales de la Jamaïque.
 - l'agriculture et le logement au Suriname.

Ces études ont été entreprises à partir de la CRMI afin de pouvoir mettre à profit le vaste réseau de relations et des liens systématiques qu'elle a mis en place pour sa couverture régionale, mais aussi d'en divulguer les résultats et d'en promouvoir le suivi à travers une politique de lobbying et de sensibilisation. Engagée à l'initiative du PNUD, la recherche a aussi bénéficié du fait que cette agence est présente sur le terrain de longue date, de son influence sur d'autres acteurs et de sa collaboration avec eux, de ses relations étroites avec les gouvernements et de son large réseau de spécialistes et de contacts. La CRMI est gérée à partir des bureaux du PNUD dans deux pays : Cuba et la Barbade (Organisation des États des Caraïbes orientales – OECS), avec la participation d'autres bureaux du PNUD dans les Caraïbes.

¹ On trouvera un supplément d'information sur la CRMI sur www.undp.org/crmi.

2. Cadres des sexospécificités et de la réduction des risques

2.1. Stratégie internationale de prévention des catastrophes et Cadre d'action de Hyogo²

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue de la réduction des risques de catastrophe et des facteurs de vulnérabilité et le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : « Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes » demandent aux pays d'incorporer les sexospécificités dans la gestion des risques de catastrophe. Le Cadre d'action de Hyogo souligne les priorités devant permettre de « réduire de manière substantielle les pertes en vies humaines et les dommages sociaux, économiques et environnementaux subis par les collectivités et les pays pour cause de catastrophes ». Trois objectifs stratégiques sont visés :

- a. Intégrer la réduction des risques de catastrophe aux politiques et programmes de développement durable.
- b. Mettre en place et renforcer les institutions, mécanismes et capacités susceptibles d'accroître la résilience face aux aléas.
- c. Incorporer systématiquement des initiatives de réduction des risques à la conception et à l'exécution des programmes destinés à aider les collectivités à se préparer aux situations d'urgence, à y faire face et à se relever.

Les cinq priorités d'action sont les suivantes :

- Faire de la réduction des risques de catastrophe une priorité.
- Connaître les risques et agir.
- Généraliser la compréhension et la conscientisation.
- Réduire les facteurs de risque.
- Se préparer et être prêt à agir.

² Voir <http://www.unisdr.org/eng/hfa/docs/HFA-brochure-English.pdf> (consulté le 20 novembre 2008).

2.2. Plan d'action de l'Organisme caribéen d'intervention rapide en cas de catastrophe (CDERA) pour l'insertion des sexospécificités dans la réduction des risques³

Dans le droit fil du Cadre d'action de Hyogo, l'Organisme caribéen d'intervention rapide en cas de catastrophe (CDERA) a organisé en 2005 un atelier intitulé : « Insertion des sexospécificités dans la réduction des risques d'aléas naturels » et mis au point un Plan d'action pour l'insertion des sexospécificités dans la réduction des risques. Cet atelier, le premier de ce genre à se tenir dans les Caraïbes anglophones, concernait quatre domaines principaux :

- le renforcement des capacités dans la planification par sexe.
- la préparation de l'Evaluation socioéconomique dans une perspective sexospécifique.
- la compréhension des implications sexospécifiques dans la planification communautaire face aux catastrophes.
- l'insertion de la problématique hommes-femmes dans la planification nationale.

Des interventions et des activités concrètes sont dégagées à chaque phase d'une catastrophe et des responsabilités sont aussi assignées. L'action à l'échelon national exige une collaboration entre les organismes pertinents ; les éléments du Plan d'action incluent :

1. Avant la catastrophe (atténuation, préparation et prévention)
 - Recherche et collecte de données.
 - Budgétisation et financement.
 - Education, formation et consolidation des capacités.
 - Partenariat participatif et implication de la communauté.
 - Médias.
2. Urgence (catastrophe)
 - Budgétisation et financement.

³ <http://www.cdera.org/doccentre/conf/gender/tablesofaction.pdf>

3. Transition (relèvement et remise en état)
 - Recherche et collecte de données.
 - Budgétisation et financement.
 - Médias.
 - Partenariat participatif et implication de la communauté.
4. Reconstruction
 - Politiques et programmes.

2.3 Cadre des droits humains

Le Plan d'action du CDERA et le Cadre d'action de Hyogo pour l'égalité des sexes et la prise en compte des questions sexospécifiques s'insèrent dans le cadre solide des droits humains. Chacun des pays inclus dans l'étude a signé plusieurs conventions et des accords consensuels qui s'inspirent d'une démarche respectueuse des droits dans la planification du développement. Les organismes publics responsables de la gestion nationale des catastrophes et de l'égalité des sexes, sont « *investis de devoirs* », ce qui veut dire qu'ils ont la responsabilité de garantir un environnement propice à tous les citoyens « *détenteurs de droits* ».

La prise en compte des sexospécificités est fondée sur les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que sur des accords consensuels comme la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement ; le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement; le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Déclaration de Kingston sur les droits des personnes handicapées. Quelques pays sont signataires d'autres textes comme la Convention de Belem do Para ou Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme ; d'engagements concernant l'élimination du VIH et du sida, ainsi que d'autres visant à la prévention de la traite des personnes, dont les victimes sont pour la plupart des femmes et des enfants. Tous ces textes impliquent que les droits de tous les groupes vulnérables doivent être protégés avant, pendant et après une catastrophe et que les besoins spécifiques des hommes et des femmes doivent toujours être pris en considération.

3. Égalité des sexes, changements climatiques et gestion des risques de catastrophe : examen de la documentation

Cette étude s'appuie sur des travaux engagés précédemment dans les Caraïbes pour cerner dans quelle mesure il est tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes concernant les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe. Bien que la documentation disponible dans la sous-région soit encore limitée, une étude met en lumière nombre des questions primordiales et aide à aborder des problèmes connexes : la publication d'Elaine Enarson et autres (2002), intitulée « *Working with Women at Risk: Practical Guidelines for Assessing Local Disaster Risk*⁴ » ; *Gender Impact Assessment Study of Hurricane Ivan in Grenada* (2004), une étude conduite par UNIFEM, la CEPALC et le PNUD, apporte aussi des vues utiles sur l'impact sexospécifique des changements climatiques des catastrophes naturelles sur Caribéens et Caribéennes, à partir de leur vulnérabilité préexistante. Alba et Luciano (2008) fournissent enfin de précieux apports sur les questions de santé sexuelle et procréative, sur la violence contre les femmes et sur la situation des personnes vulnérables touchées par le cyclone Noël en République dominicaine.

On retrouve dans ces rapports des points communs avec des études menées hors de la sous-région. Ainsi, Enarson et Hearn Morrow (1998) donnent un aperçu de l'impact des catastrophes sur les femmes et recommande des politiques, des pratiques et des recherches sexospécifiques sur les catastrophes. De même, Kumar-Range (2001) signale l'importance des sexospécificités dans *Environmental Management and Disaster Risk Reduction: A Gender Perspective*. Plus récemment, Brody et autres (2008), dans une publication du BRIDGE sur la participation des femmes au développement, met en évidence les liens entre problématique hommes-femmes et changements climatiques.

Bien que la documentation relative à la problématique hommes-femmes soit moins consistante sur la question des changements climatiques que sur celle de la gestion des catastrophes, l'ONU en a toutefois reconnu l'importance. La section ci-après souligne ses prises de position en la matière :

⁴ Elaine Enarson, en collaboration avec Lourdes Meyreles, Betty Hearn Morrow, Audrey Mullings et Judith Soares, *Working with Women at Risk: Practical Guidelines for Assessing Local Disaster Risks*, International Hurricane Center, Florida International University, USA 2002.

<http://www.desastre.org/home/data/pdf/risk/eng/Working%20With%20Women%20At%20Risk%20by%20Dr.%20E.%20Enarson.pdf>

Encadré 1 : Actualisation 2008 Climat et Sexospécificité, Un rapport au Secrétaire Général Ban Ki-Moon

Les Nations Unies se sont formellement engagées à incorporer les sexospécificités à l'ensemble de leurs politiques et de leurs programmes. Il n'empêche que l'égalité des sexes n'existe à ce jour dans aucune société ni nulle part dans le monde. On constate des différences entre les sexes dans chaque strate de la société, de la famille aux groupes religieux ou aux systèmes de castes ; dans les structures politiques et légales ; dans les institutions économiques et éducationnelles et dans les médias. Toutes ces structures sont pénétrées de normes et de valeurs qui sous-tendent les contraintes économiques, sociales, institutionnelles et légales pesant sur les droits des hommes et des femmes à posséder la terre, à contrôler les ressources, à accéder à la technologie et à l'éducation, ce qui influence nécessairement les attitudes, les contributions, les impacts et le potentiel individuel d'adaptation aux changements climatiques.

Un certain nombre de questions signalent le rôle crucial des sexospécificités dans la compréhension des causes des changements climatiques, des efforts pour les atténuer et du travail consenti en vue d'une adaptation réussie à la variabilité et aux changements inévitables du climat :

1. Les femmes et les hommes, dans leurs rôles sociaux respectifs, sont touchés différemment par les *effets des changements et de la variabilité du climat*.
2. De même, les femmes et les hommes, dans leurs rôles sociaux respectifs, sont touchés différemment par *les mesures et les instruments de protection face aux changements climatiques*.
3. Les femmes et les hommes diffèrent dans leur *perception de la variabilité et les changements du climat et dans leur réaction à ces phénomènes*.
4. Les femmes et les hommes contribuent différemment à *la variabilité et aux changements du climat*, surtout en ce qui concerne les *émissions de CO2*.
5. Les mesures de protection face aux changements climatiques négligent souvent de prendre en compte les *besoins* du grand nombre de pauvres, de femmes, d'enfants et de personnes âgées membres de la société en termes d'infrastructure, d'approvisionnement en énergie, etc
6. La participation des femmes dans la prise de décision est très faible en ce qui concerne les politiques climatiques et leur mise en œuvre par des instruments et des mesures.

Source: <http://www.climatecaucus.net/chapterongendertext2.htm>

4. Facteurs aggravant la vulnérabilité sexospécifique aux changements climatiques et aux catastrophes dans les Caraïbes

4.1. L'absence de sensibilisation aux sexospécificités

L'absence de sensibilisation aux sexospécificités en tant que concepts et outils d'analyse et à l'importance des différences entre les sexes, ainsi que la capacité limitée à utiliser l'analyse par sexe comme instrument de planification sont des facteurs qui, réunis, aggravent la vulnérabilité des pays caribéens en matière de gestion des risques associés aux aléas naturels.

La différenciation entre hommes et femmes a une double dimension, biologique et sociale. La seconde aboutit à une division inéquitable du travail où les femmes occupent une position de subordination. Les rôles et les responsabilités dévolus à chacun par la société se traduisent par un accès sexospécifique des hommes et des femmes au pouvoir, aux ressources, au statut social et à l'autorité décisionnelle.

4.2. Absence d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes

L'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes est une stratégie qui a été adoptée par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995. Elle recourt aux sexospécificités pour évaluer les implications des politiques et des programmes sur la vie des hommes et des femmes. En appréciant les expériences spécifiques que font les hommes et les femmes de l'inégalité de leur statut social, économique et politique, l'analyse par sexe peut contribuer à l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des programmes, ce qui garantira aussi bien aux hommes qu'aux femmes l'égalité des sexes et des résultats équitables.

Les rôles sexospécifiques dévolus aux hommes et aux femmes font partie de leur identité masculine ou féminine. Les hommes assument la protection et le soutien de la famille ; les femmes ont la responsabilité de prendre soin du foyer ; pourtant, nombre d'entre elles, célibataires et chefs de famille, doivent jouer les deux rôles.

Dans les Caraïbes, la différenciation hommes-femmes est influencée par la classe, la race et l'ethnie. Le travail et la contribution des femmes sont normalement sous-évalués par rapport ceux des hommes dont le salaire est censé couvrir les besoins familiaux, celui des femmes ne constituant qu'un appoint. Or, dans les Caraïbes, de nombreux chefs de famille sont des femmes. Ces facteurs aggravent

la vulnérabilité et les risques associés aux aléas naturels et doivent donc être intégrés aux politiques, aux lois, aux programmes et aux pratiques de gestion des risques de catastrophe afin de garantir la protection des droits humains de tous les individus et le respect des objectifs d'égalité des sexes.

Les différences sexospécifiques et culturelles influent sur la manière dont les individus font face aux aléas naturels et aux inégalités préexistantes entre les sexes quant à l'accès à l'emploi, aux salaires et au pouvoir de décision sur de nombreuses questions, et sur leur capacité à se préparer à une catastrophe, à y survivre et à s'en relever, ou à s'adapter aux changements climatiques.

4.3. Vulnérabilité dérivant des changements climatiques

A la vulnérabilité associée aux disparités entre les sexes s'ajoute, dans les Caraïbes, la vulnérabilité aux changements climatiques, définis dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC⁵) comme « des changements de climat attribués directement à une activité humaine altérant, avec le temps, la composition de l'atmosphère mondiale ». La vulnérabilité aux changements climatiques s'associe au degré auquel des systèmes sont sujets à des impacts négatifs et incapables d'y faire face.

Un examen de la documentation disponible montre que les changements climatiques affectent fondamentalement la vie humaine de diverses manières, avec des impacts différents sur les hommes et les femmes. Par exemple, des hausses de température aboutissent à une élévation des maladies associées à la chaleur et de la mortalité par maladies infectieuses. Si leur impact sur les femmes est différent, c'est parce que, comme nous l'avons signalé plus haut, la société leur a confié le rôle de prodiguer leurs soins aux membres du foyer. Mais comme les femmes tendent à gagner moins, ont un statut social inférieur et participent moins à la prise de décision, elles sont plus sévèrement exposées à l'impact des changements climatiques. Les changements climatiques touchent aussi les ressources en eau, l'agriculture, la pêche, la sécurité alimentaire, l'économie, la santé et le bien-être.

4.4. Vulnérabilité des Petits États insulaires en développement

En sus de leur vulnérabilité associée aux disparités entre les sexes, à l'absence de sensibilisation aux sexospécificités sexuelles et aux changements climatiques, les pays caribéens courent aussi des risques propres à leur statut de Petits États insulaires en développement (PEID) : élévation du niveau de la mer, hausse des températures, conditions météorologiques extrêmes, cycles de sécheresses et d'inondations et autres facteurs associés aux changements climatiques. Les Caraïbes en ont fait l'expérience directe ces dernières années, où des conditions météorologiques extrêmes ont durement frappé leur économie et la vie des populations.

⁵ <http://www.ipc.ch/pdf/glossary/ipcc-glossary.pdf>

5. Résumé des résultats de la recherche

5.1. Méthodologies de la recherche

5.1.1. Bilan par pays : Collecte de données pour la recherche sur le terrain

Le Comité consultatif de la CRMI a mis au point deux instruments de recherche qui ont été utilisés dans ces bilans par pays pour interviewer les organismes nationaux compétents en cas de catastrophe et les mécanismes nationaux pour les questions des femmes et de la parité entre les sexes. Ils ont aussi servi à interroger d'autres parties prenantes. On a pris contact avec les organismes pertinents, concerté des entretiens, et collecté des données qui ont été analysées pour préparer les bilans correspondant à chaque pays.

Dans les bilans, on s'est efforcé de déterminer dans quelle mesure les principaux organismes responsables de la gestion des catastrophes ont élaboré **des politiques et un cadre légal** tenant compte des sexospécificités, en accord avec le Cadre d'action de Hyogo et le Plan d'action du CDERA. On a procédé à l'évaluation de la **direction et des effectifs** d'organismes importants et on s'est efforcé de collecter des données ventilées par sexe auprès des personnels à tous les niveaux.

Problématique hommes-femmes et structure des risques

Les données sur la problématique hommes-femmes et la structure des risques incluent des informations sur les principaux types de catastrophes, sur les secteurs de population considérés **les plus vulnérables** et sur les **politiques** mises en place pour aborder ces facteurs de vulnérabilité. On a aussi tenté d'évaluer la **perception de la différence entre les hommes et les femmes quant à leur exposition** aux divers risques de catastrophes, et sa raison d'être. On s'est aussi efforcé de déterminer si un système avait été mis en place et maintenu pour **collecter des données ventilées par sexe** concernant les décès, les dommages et les pertes causés par les catastrophes, en particulier sur les trois plus récentes.

Approche par sexes

Il s'agit dans cette partie de déterminer si chaque organisme a une **politique ou une stratégie tenant compte des sexospécificités** et prévoit des **actions** pour promouvoir l'équité entre les sexes en cas de catastrophe. On se proposait aussi de savoir comment **la problématique hommes-femmes était intégrée dans le programme de travail de l'organisme**, y compris l'information et l'éducation de la population. Des données ont été collectées sur la façon dont les politiques de gestion des catastrophes tenaient compte des sexospécificités dans l'identification et la cartographie des risques, les systèmes d'alerte rapide, les communications relatives aux catastrophes, les procédures d'évacuation, les refuges et logements provisoires, et les étapes de relèvement et de remise en état.

L'instrument devait aussi évaluer à quel point les organismes compétents étaient **familiarisés avec le Plan d'action du CDERA** d'intégration des sexes dans la réduction des risques de catastrophe dans les Caraïbes (2005) et dans quelle mesure ses recommandations avaient été suivies.

Il s'agissait aussi d'identifier, par des questions spécifiques, des **mécanismes de collaboration** entre l'organisme national de gestion des risques de catastrophes et le mécanisme public national ayant à voir avec les questions féminines et sexospécifiques, ainsi qu'avec d'autres organisations impliquées dans les questions de parité entre les sexes et les risques de catastrophe. Les dernières questions permettaient d'évaluer la connaissance des **lois et des politiques** visant à promouvoir l'égalité de chances et la **familiarisation avec les déclarations de politique internationale sur la problématique hommes-femmes et les catastrophes**, dans le droit fil de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et du Cadre d'action de Hyogo.

5.1.2. Études de cas : les méthodes de collecte des données

Chaque étude de cas a examiné l'impact sexospécifique des changements climatiques sur les hommes et les femmes dans les communautés locales. Il s'agissait de recenser les « meilleures pratiques » utilisées dans l'adaptation des connaissances et des pratiques locales de stratégie de survie à un contexte culturel différent. Les conclusions et les leçons tirées ont fourni une vision des approches pouvant être adaptées dans d'autres pays afin de garantir des interventions qui tiendraient compte des spécificités de sexe et de culture.

5.2. Résultats des bilans par pays

Les résultats de l'évaluation de l'incorporation des sexes à la législation, aux politiques, aux mandats et aux ordres de mission concernant la gestion des risques de catastrophe mettent en lumière les aspects suivants :

5.2.1. Descriptif des organismes

Le tableau 1 fournit aussi un descriptif des organismes de gestion des catastrophes, qui indique que :

Organismes nationaux de gestion des catastrophes

Des organismes nationaux de gestion des catastrophes existent et fonctionnent dans les cinq pays. Tous comptent des services établis spécifiquement pour gérer les risques de catastrophe et font partie du réseau institutionnel national correspondant. La plupart d'entre eux ont été créés des années plus tôt, à la suite d'une grande catastrophe : le plus ancien est celui de la République dominicaine (1966), ce qui explique l'ampleur du cadre législatif, et le plus récent est celui du Belize (1999). La Dominique est en train d'élaborer une législation.

Cadres législatifs

Le tableau 1 indique qu'aucun pays ne s'est doté d'une politique d'incorporation des sexes à son cadre législatif, à ses politiques, à ses mandats ou à ses énoncés de mission. Le cadre législatif de la République dominicaine (encadré 2) donne un exemple de politique intégrale, mais il ne contient aucune loi favorisant la prise en compte des sexes :

Tableau 1. Aperçu des organismes nationaux de gestion des risques de catastrophe

Pays	Nom de l'organisme	Date de création	Mission	Ministère de tutelle	Cadre législatif	Politique sexospécifique
Belize	National Emergency Management Organization (NEMO) Organisation nationale de gestion des urgences	1999	« Préservation des vies et des biens »	Transport, Travaux publics, Communications	Loi de planification préalable aux catastrophes et d'intervention, chap. 245 des Lois du Belize, édition revue 2000-2003.	Non
Dominique	Office of Disaster Management (ODM) Bureau de gestion des catastrophes	1983	« Assurer la protection et la sécurité des populations et des biens du pays, la durabilité de notre progrès social et économique et notre survie future comme nation indépendante » (Déclaration de politique et mission)	Fait rapport à l'Organisation nationale de planification en cas d'urgences (NEPO), au ministère des Travaux publics	Selon les rapports, un cadre législatif est en cours de rédaction	Non
République dominicaine	Commission nationale des urgences	1966	Responsable de la gestion des risques de catastrophe	Rapport au Bureau de la présidence	Large (cf. ci-dessous)	Non
Guyana	Civil Defence Commission (CDC) Commission de la défense civile	1982	Responsable de la gestion des risques de catastrophe	Organisme civil au Bureau de la présidence	Fonctionne sous la législation générale réglementant les opérations du Bureau de la présidence	Non

Pays	Nom de l'organisme	Date de création	Mission	Ministère de tutelle	Cadre législatif	Politique sexo-spécifique
Jamaïque	Office of Disaster Preparedness and Emergency Management (ODPEM) (Bureau de la planification préalable aux catastrophes et de la gestion des urgences)	1980	Responsable de la gestion des risques de catastrophe	Ministère du Gouvernement local et de l'Environnement	Fonctionne aux termes de la Section 15 de la Loi de planification préalable aux catastrophes et de la gestion des urgences	Non

Source : A partir des données des états des lieux par pays de la CRMI (2008).

Mandats

La plupart des organismes sont dotés de mandats clairs visant généralement à l'atténuation des catastrophes et à la planification préalable. Ils collaborent avec un réseau d'institutions publiques, d'organismes internationaux et, dans une moindre mesure, avec des institutions de la société civile afin de préserver les vies et de protéger la population en cas de catastrophe.

Le mandat du Bureau de la planification préalable et de la gestion des urgences (ODPEM) en Jamaïque, bien que de portée très étendue, ne reflète aucune prise en considération des sexes :

« Le Bureau de la planification préalable aux catastrophes et de la gestion des urgences est chargé de prendre des mesures préventives et opportunes en vue de prévenir et d'atténuer l'impact d'aléas sur la Jamaïque, sa population, ses ressources naturelles et son économie en recourant à ses effectifs qualifiés et professionnels, à des technologies appropriées et à des efforts concertés avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux. »

Encadré 2 : Cadre législatif de la République dominicaine

- La Loi 257 du 17 juillet 1966 porte création du Bureau de la défense civile qui est le principal mécanisme public responsable de la gestion des risques de catastrophe.
- Le décret. 2045 (Journal officiel n° 9083 du 5 juin 1968) porte création de la Commission de la défense civile qui supervise le Bureau de la défense civile.
- Le décret n° 2784 du 6 octobre 1981 porte création du Plan des urgences nationales dont est chargée la Commission correspondante (Journal officiel n° 9566 du 15 octobre 1981).
- Le décret 159 du 13 avril 2000 porte modification des articles 3 et 4 du décret 2784.
- Le décret 360 du 14 mars 2001 porte création du Centre des opérations d'urgence.
- Le décret 361 du 14 mars 2001 porte nomination des représentants permanents des institutions de la Commission nationale des urgences.
- Le décret 487 du 1er mai 2001 porte création du mandat de la Commission nationale des urgences comme partie de l'Organisme de défense civile.
- Le décret 715 du 5 juillet 2001 porte création du Bureau national d'évaluation des risques sismiques et de la vulnérabilité des infrastructures et des bâtiments.
- La loi 147 du 22 septembre 2002 porte création d'un budget des urgences.
- Le décret 932 du 13 septembre 2003 porte approbation des réglementations d'application de la loi 147-02 du Budget des urgences.
- Le décret 1080 du 24 septembre 2003 déclare le 22 septembre « Journée annuelle pour la prévention des catastrophes et l'intervention en cas d'urgences.

On peut faire la même remarque à propos de la déclaration de politique du Bureau de la gestion des catastrophes de la Dominique :

« La gestion nationale des catastrophes doit être investie de la plus haute autorité et disposer des ressources nécessaires pour assurer la protection et la sécurité de la population et des biens du pays, la durabilité de notre progrès social et économique et notre survie future comme nation indépendante. »

L'énoncé de sa mission ignore toute prise en considération des sexes :

« Le Bureau de gestion des catastrophes est chargé de prendre des mesures préventives et opportunes pour prévenir ou atténuer l'impact des catastrophes sur le peuple et l'économie de la Dominique, en recourant à un personnel efficace et à des efforts de collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux⁶. »

⁶ <http://www.dominica.gov.dm/cms/index.php?q=node/197>

Responsabilité institutionnelle

Ces organismes opèrent sous les auspices d'une série d'institutions publiques, depuis le bureau du chef de l'État (Guyana et République dominicaine) jusqu'à des ministères de tutelle.

Ces résultats montrent qu'il s'impose d'aider les pays à incorporer une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans la législation, les politiques, les ordres de mission et les mandats.

5.2.2. Direction et effectifs

Les résultats des bilans par pays reflètent une division du travail par sexe traditionnelle : les organismes sont pour la plupart dirigés par des hommes, le personnel technique peut être masculin ou féminin, et le personnel auxiliaire majoritairement féminin.

Ce descriptif sexospécifique de la direction des organismes de gestion des catastrophes reflète les normes sexospécifiques traditionnelles : les hommes dirigent et les femmes apportent une aide secondaire, ce qui apparaît cohérent avec le rôle du mâle protecteur et soutien de famille. Le Belize et la République dominicaine font exception. Le chef de l'organisme au Belize est, pour la première fois, une femme et une civile. En République dominicaine, l'organisme est toujours dirigé par un ancien militaire tout à fait soucieux, cependant, de parité entre les sexes. Dans ces deux pays, ces organismes sont issus de corps militaires, ce qui explique que leur direction soit le plus souvent masculine. La direction influence souvent la culture, les normes et les pratiques d'une organisation. Comme tous les pays comptent à peu près autant d'hommes que de femmes, les politiques et les pratiques actuelles sont probablement discriminatoires à l'égard des femmes et d'autres groupes marginalisés, ce qui les expose davantage aux risques en cas de catastrophe.

Les mécanismes nationaux pour les affaires féminines et de parité entre les sexes sont tous dirigés par des femmes. Les associations de la société civile tendent aussi à être dirigées par des femmes, mais la plupart jouent un rôle secondaire dans les mécanismes décisionnels nationaux en matière de gestion des risques de catastrophe.

5.2.3. Sensibilisation à l'impact sexospécifique des catastrophes

Elle était limitée, d'où l'importance de la formation offerte par le CDERA afin que les sexospécificités soient dûment intégrées dans la gestion des risques de catastrophes aux niveaux politique et décisionnel, ainsi que dans les programmes de coordination et de mise en œuvre.

5.2.4. La connaissance du Plan d'action du CDERA visant à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes était limitée.

Et ce, en rapport avec le niveau d'action requis pour le mettre en œuvre, d'où la nécessité de dispenser une formation plus approfondie aux principales parties prenantes en matière de composants et d'engagements.

5.2.5. Les mécanismes pour la parité entre les sexes n'étaient pas intégrés aux rouages de prévention des catastrophes.

C'est là un trait commun à tous les bilans par pays ; la collaboration entre les deux groupes était généralement sporadique et ciblée sur une intervention en faveur des femmes et de leurs familles en cas de catastrophes. Avec une seule exception : le Bureau des affaires féminines de la Jamaïque, qui a pris l'initiative d'organiser un atelier de formation sur les sexospécificités et la gestion des risques de catastrophes à l'occasion de la Journée internationale des femmes, avec le soutien de l'organisme national de gestion des risques de catastrophe. Un plan d'action émanant de cet atelier reconnaît la nécessité d'intégrer les sexospécificités dans les politiques et programmes en cas de catastrophe.

5.2.6. Partenariats interinstitutionnels

La plupart des organismes nationaux en charge de la gestion des catastrophes collaborent avec des groupes de la société civile, mais la société civile au sens large du terme n'est pas dûment impliquée. L'exception est la Croix-Rouge internationale, qui est intégrée aux mécanismes correspondants dans la plupart des pays. Selon les bilans par pays, certaines personnes consultées savaient que la Croix-Rouge avait adopté, à l'échelle mondiale, une politique tenant compte des sexospécificités dans la gestion des risques de catastrophe.

5.2.7. Absence de politique intégrant les sexospécificités aux programmes et aux stratégies de gestion des risques de catastrophe

Le bilan a confirmé que si ces politiques demeurent absentes, il existe une volonté générale de renforcer les capacités et les compétences techniques requises pour incorporer les sexospécificités aux différentes étapes : atténuation, planification préalable, prévention, relèvement, remise en état et reconstruction.

5.2.8. Sexospécificités et structure des risques

Principaux types de catastrophe

Il existe un consensus général sur les principaux types de catastrophe frappant chaque pays, les cyclones et les inondations s'avérant les plus courants.

Perceptions des groupes vulnérables

Il existe un consensus général sur les groupes de population jugés les plus vulnérables, les plus cités étant les pauvres, les personnes vivant dans des zones basses ou propices aux inondations, à flanc de collines et dans un habitat précaire. Les réponses indiquent que la plupart de gens considèrent que les catastrophes ont les mêmes effets sur les hommes et les femmes et que, par conséquent, il n'y a pas lieu d'envisager des besoins différents selon les sexes. Par contre, le consensus est plus large sur le fait que les plus vulnérables sont les femmes enceintes et allaitant, les enfants et les pauvres. Peu de personnes interrogées ont signalé la vulnérabilité des personnes âgées, associée à leur mobilité limitée, ou des handicapés.

En République dominicaine, les Haïtiens mais surtout les Haïtiennes sont identifiés comme spécialement vulnérables. Certaines communautés rurales sont aussi tenues pour menacées du fait de leur établissement dans des zones inondables. On reconnaît aussi que les femmes et les enfants sont en butte, dans les refuges, à des risques de violence sexuelle et que les femmes qui allaitent n’y bénéficient pas des conditions d’intimité requises. Faute d’une politique ciblée sur ces groupes vulnérables, la plupart des pays évacuent en priorité les femmes et les enfants.

Perceptions de la vulnérabilité sexospécifique femmes – hommes

On reconnaît communément que les catastrophes menacent différemment les hommes et les femmes, mais les analyses ne se centrent pas sur les différents types de risques dans chaque pays. Il se dégage des réponses un fait : les hommes courent des risques parce que, en cas de cyclone ou d’inondation, ils cherchent à protéger le logis, la ferme et les animaux au lieu de rejoindre les refuges. Pour les femmes, le point le plus couramment soulevé est celui des risques de violence sexuelle dans les refuges.

Absence de ventilation de données par sexe

Dans les cinq pays analysés, le plus gros problème est peut-être la carence d’un système permettant de ventiler par sexe les données recueillies sur les pertes humaines et matérielles après une catastrophe. La plupart des pays n’ont pas pu fournir des données de ce genre sur les trois plus récentes catastrophes les ayant frappés. Il faut donc renforcer les systèmes de collecte de données, former les organismes à la collecte de données ventilée par sexe et les faire connaître à plus de parties prenantes.

Initiatives sexospécifiques de prévention

Il existe relativement peu d’initiatives de prévention visant l’équité entre les sexes en cas de catastrophe. Une des « meilleures pratiques » a été, en République dominicaine, le recours à des feuilletons radiophoniques pour sensibiliser les femmes aux risques de catastrophe. De son côté, le Bureau des affaires féminines de la Jamaïque a organisé un atelier d’éducation du public sur les sexospécificités et les catastrophes pour la Journée internationale de la femme, qui a donné lieu à un plan d’action. Les bilans indiquent qu’il faut redoubler d’effort pour intégrer les sexospécificités aux programmes d’éducation à la planification préalable aux catastrophes, lesquels devraient mettre en lumière les besoins, les facteurs de vulnérabilité et les risques sexospécifiques des hommes et des femmes dans chaque situation. Les pays doivent aussi renforcer leurs aptitudes à intégrer de manière créative les sexospécificités dans les initiatives d’éducation publique sur la gestion des catastrophes.

Les réponses ont aussi indiqué qu’il fallait aider les pays à intégrer une démarche soucieuse d’égalité entre les sexes dans les politiques nationales de gestion des catastrophes et dans des domaines tels que :

- identification et cartographie des risques.
- systèmes d’alerte rapide.

- communications en cas de catastrophes.
- mécanismes d'évacuation.
- refuges et habitat provisoire.
- relèvement et reconstruction.

Connaissance du Plan d'action du CDERA visant à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

À cet égard, le degré de connaissance varie par rapport au résultat n° 4 de la Stratégie révisée de gestion intégrale des catastrophes du Plan d'action du CDERA : certains ne la connaissaient pas, d'autres la connaissaient vaguement, mais aucune des réponses ne laissait entrevoir une connaissance approfondie. Certaines personnes ont signalé explicitement qu'elles ne savaient pas comment mettre en pratique les recommandations à l'échelle nationale, mais souhaitaient vivement acquérir à cette fin les compétences et les stratégies nécessaires.

Connaissance des législations et des politiques nationales visant à l'égalité des chances

Les lois et les politiques visant à promouvoir l'égalité des chances hommes-femmes, ainsi que les déclarations de politique internationales sur les sexes et les catastrophes sont peu connues.

5.3. Recommandations

Pour inciter davantage à l'application du Plan d'action du CDERA et du Cadre d'action de Hyogo, le CDERA et le PNUD devraient utiliser les résultats de l'étude de CRMI pour :

1. Développer un programme d'éducation qui sensibiliserait à l'importance du cadre et des autres engagements envers les droits humains et, spécifiquement, l'égalité entre les sexes. Avec le temps, les programmes nationaux de gestion des risques de catastrophe devraient se caractériser par une démarche fondée sur les droits, faisant place aux femmes, être plus participatifs et impliquer une gamme de partenaires plus large et plus diverse.
2. Organiser un programme régional de formation sur l'incorporation des sexes et des spécificités dans la gestion des risques de catastrophe, destiné aux organismes nationaux de gestion des catastrophes, aux mécanismes de promotion de la femme, au secteur privé et à des groupes de la société civile tels qu'Eglises, groupes féminins, associations communautaires. Les formateurs pourraient provenir de la CEPALC, du PNUD et du Centre d'études sur la participation des femmes au développement, de l'Université des Antilles (Mona).

3. Mettre au point un programme d'aide technique visant à appuyer l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les stratégies, les programmes, les structures institutionnelles et la législation nationale ayant à voir avec la gestion des risques de catastrophes. Des politiques pilotes pourraient être adaptées par les organismes nationaux.
4. Organiser des ateliers de sensibilisation sur la parité des sexes et les changements climatiques afin de faire prendre conscience des liens existant ces deux points et les stratégies d'adaptation, en utilisant des données du projet de la CRMI.
5. Renforcer les capacités nationales de collecte de données ventilées par sexe sur les pertes humaines et matérielles dans le cadre de la gestion des catastrophes et utiliser une analyse sexospécifique des données afin d'orienter les politiques et les programmes d'intervention.
6. Encourager les organismes de gestion des catastrophes à incorporer les dispositifs nationaux visant à la parité entre les sexes dans les mécanismes de planification et de coordination face aux catastrophes afin de soutenir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes.

5.4. Résultats des études de cas sur l'adaptation aux changements climatiques

- L'inégalité entre les sexes engendre chez les femmes et les hommes des besoins et des opportunités différenciées dont il faut tenir compte dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
- Leur inégalité sociale, économique et politique rend les femmes plus vulnérables aux risques découlant des changements climatiques et plus sévèrement exposées à leur impact. Leur vulnérabilité croissante aura une incidence négative sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et se fera sentir plus encore dans les foyers dont le chef de famille est une femme, des foyers réunissant généralement plus de membres et plus de générations que les autres. Ceci aggrave la vulnérabilité des jeunes enfants, des personnes âgées, des malades et des handicapés vivant sous ce même toit. Les facteurs de vulnérabilité des femmes sont à rechercher dans leur double fonction de procréation et de production.
- L'analyse par sexe doit figurer parmi les instruments de planification ; la dimension sexospécifique doit s'intégrer dans la totalité des politiques et des programmes nationaux afin de garantir une participation égalitaire et un développement durable respectueux des droits humains de tous les groupes de population, notamment des plus vulnérables.

- Les études de cas ont confirmé la vulnérabilité plus élevée des femmes du fait des rôles, des coutumes et des responsabilités sexospécifiques. Les responsabilités des femmes dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'assainissement et du logement accroissent leur vulnérabilité et les risques auxquels les exposent les changements climatiques.
- Les changements climatiques ont des répercussions négatives sur les moyens d'existence et les normes culturelles qui limitent les chances d'emploi des femmes à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs communautés.

5.5. Recommandations

1. Promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les ministères des Finances, de la Planification et de l'Agriculture afin d'appuyer l'adoption de politiques sexospécifiques dans les programmes de développement rural, ouvrir les formations agricoles aux femmes afin de renforcer leurs capacités à faire face aux changements climatiques, et encourager les hommes à appuyer ce processus.
2. Promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les ministères responsables du logement, de l'eau, de l'assainissement et des terres afin d'appuyer l'adoption de programmes et de politiques prenant en considération les besoins spécifiques des femmes et des hommes.
3. Promouvoir des interventions d'atténuation de l'impact des changements climatiques tenant compte des différences hommes-femmes quant aux facteurs de risque et de vulnérabilité, et ce à partir des connaissances et des compétences techniques locales, en reconnaissant aux femmes plus de pouvoir et de contrôle sur leur propre situation.
4. Étendre la formation des femmes à des compétences non traditionnelles afin de développer leurs capacités à gérer et à atténuer les risques découlant des changements climatiques (par exemple, la construction et la réparation de logements, les pratiques culturelles).
5. Renforcer les capacités de développement institutionnelles des ONG afin de leur permettre d'apporter un soutien tenant compte des sexospécificités aux communautés indigènes touchées par les changements climatiques.

Bibliographie

1. Alba, W. and Luciano, D. (2008). *Evaluación rápida sobre salud sexual y reproductiva. Violencia contra las mujeres y la situación de las personas vulnerables afectadas por la tormenta Noel en la República Dominicana*. UNFPA, INSTRAW, Dominican Republic.
2. Brody, A., Demetriades, J., et Esplen, E (2008). *Gender and Climate Change: Mapping the Linkages - A Scoping Study on Knowledge and Gaps*. BRIDGE Development-Gender, Institute of Development Studies, Sussex. http://www.bridge.ids.ac.uk/reports/Climate_Change_DFID_draft.pdf
3. Plan d'action du CDERA. <http://www.cdera.org/doccentre/conf/gender/tablesofaction.pdf>
4. Enarson, E., in collaboration with Lourdes Meyreles, Betty Hearn Morrow, Audrey Mullings et Judith Soares, (2002). *Working with Women at Risk: Practical Guidelines for Assessing Local Disaster Risks*. International Hurricane Center, Florida International University, USA.
5. Enarson, E. et Hearn Morrow, B. (eds.) (1998) *The Gendered Terrain of Disasters: Through Women's Eyes*. Praeger Publications, Westport CT.
6. Kumar- Range, S, (2001). *Environmental Management and Disaster Risk Reduction: A Gender Perspective*. United Nations Division for the Advancement of Women. Presentation to Expert Group Meeting on Environmental Management and the Mitigation of Natural Disasters: a Gender Perspective. 6-9 novembre 2001. Ankara (Turquie).
7. Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et Cadre d'action de Hyogo <http://www.unisdr.org/eng/hfa/docs/HFA-brochure-English.pdf> (consulté le 29 novembre 2008).
8. United Nations 2008 Climate and Gender Update <http://www.climatecaucus.net/chapterongendertext2.htm> (consulté le 1er décembre 2008).

Annexe 1 : Equipe de projet

PNUD La Barbade & les OECO

Mr. Ian King	Directeur du Projet
Mlle. Avril Alexander	Coordinatrice du Projet / Coordinatrice et assistante d'édition

PNUD Cuba

Mlle. Jacinda Fairholm	Coordinatrice du Projet
Mlle. Caroline Juneau	Coordinatrice des traductions et réviseure

Centre d'étude sur les sexospécificités et le développement (CGDS), équipe de recherche de l'antenne de Mona (MU), Université des Antilles (UWI)

Dr Leith Dunn	Coordinatrice du Projet
Chercheurs	Etudes
Bilans par pays	
Mme. Patricia Mendoza, consultante ABEN	Belize
Mme. Erika Ellis- CGDS MU	Dominique
Dr Leith Dunn- chef, CGDS MU	République Dominicaine
Mme June Castello- CGDS MU	Guyana
M. Keino Senior- CGDS MU	Jamaïque
Etudes de cas	
Dr Paulette Bynoe, maître de conférences, Université du Guyana	Guyana
Mme Linnette Vassell, Consultante en parité des sexes	Jamaïque
Mme Sheila Ketwaru – Consultante en parité des sexes	Suriname

Equipe d'édition

Mlle. Judi Clark, Consultante	Coordination de l'édition
Mme. Norma Shorey Bryan, Consultante	Assistante d'édition finale
Mme. Pansy Hamilton	Assistante d'édition
Mme. Shirley Campbell	Assistante d'édition
Mr. Kevin Webster, Consultant	Graphiste

Annexe 2 : Cadre de la CRMI pour les études de cas

ÉTUDE DE CAS DU GUYANA

Secteur : Agriculture

Les changements climatiques portent préjudice aux pratiques culturales : les températures varient et s'écartent des normes saisonnières, et le régime des pluies devient imprévisible. Les Amérindiennes guyanaises font une contribution unique à l'adaptation de pratiques agricoles traditionnelles aux changements climatiques et à leurs effets sur la production. L'une des cultures traditionnelles de base au Guyana est le manioc, et les femmes amérindiennes sont les gardiennes de la banque du germoplasme.

Se fondant sur les conditions climatiques d'une saison donnée et sur les pluies tombées et attendues, les femmes déterminent quelle variété de manioc il faut planter. Ainsi, elles facilitent une pratique d'adaptation aux changements climatiques très utile à leur communauté – puisqu'elle implique la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance – tout en jouant un rôle dans la conservation des connaissances traditionnelles sur la biodiversité locale, transmises oralement de génération en génération.

ÉTUDE DE CAS DE LA JAMAÏQUE

Secteur : Eau et assainissement

Une recherche menée récemment dans plusieurs communautés rurales jamaïquaises sur l'eau et l'assainissement vus selon une approche sexospécifique a montré que la corvée d'eau – jusqu'à huit kilomètres de distance – retombe fortement sur les femmes et les enfants ; de sérieux problèmes de santé et d'hygiène dérivent de l'utilisation d'eau non traitée puisée dans les sources, les cours d'eau, les colonnes d'alimentation et les canaux et touchent principalement les femmes.

On pourrait, à partir de cette recherche, étudier la façon dont les changements climatiques ont des retombées plus ou moins fortes sur la disponibilité d'eau et comment ceci aggrave l'impact sexospécifique sur la santé et l'assainissement et amène les hommes et les femmes de ces communautés à concevoir différentes stratégies d'affrontement et d'adaptation.

Secteur : Agriculture et logement

L'une des manifestations préoccupantes des changements climatiques observées dans les Caraïbes consiste dans la modification du régime pluvial : l'insuffisance comme l'excès extrêmes des pluies qui aboutissent à des sécheresses ou à des inondations. On en a eu un exemple en mai 2006 au Suriname, où une vaste cellule pluvieuse stationnaire a provoqué de fortes précipitations pendant plusieurs jours et des crues sans précédents depuis 1949.

Compte tenu des différentes activités assignées aux hommes et aux femmes dans les communautés marronnes et indigènes de cette partie du Suriname, les femmes se sont avérées plus vulnérables aux effets de ces crues. Elles tendent à travailler dans l'agriculture de subsistance, qui est la base économique de cette région et qui se pratique à proximité du foyer. Les hommes travaillent souvent hors des villages, contre salaire, dans des secteurs comme les mines, la sylviculture et le tourisme. Leur plus grande mobilité, leurs compétences plus vastes et leurs responsabilités ménagères moindres leur garantissent une plus grande résilience à de graves inondations.

Annexe 3 : Principes directeurs de la CRMI pour la préparation d'études de cas sur l'adaptation aux changements climatiques selon une démarche soucieuse des sexospécificités dans les Caraïbes

1. **Caractérisation de la société et de l'économie locales.** Chaque étude de cas a fourni des détails sur l'économie locale (activités rémunérées ou non) et sur son système sexospécifique connexe. Les introductions présentent en particulier le contexte du système sexospécifique dans lequel les hommes et les femmes assument les rôles et les activités en rapport avec les attentes de la société et à la division du travail fondée sur le sexe. Chaque étude de cas s'est efforcée d'expliquer comment les traditions et la culture structurent le système sexospécifique dans une communauté donnée.
2. **Les études de cas ont aussi décrit la situation de risque** pour expliciter les liens entre les changements climatiques et les risques de catastrophe auxquels sont exposées les populations.
3. **Les facteurs de vulnérabilité et les capacités** spécifiques aux hommes et aux femmes s'expliquent, dans chaque étude de cas, par le système sexospécifique décrit.
4. **Les stratégies et mesures d'adaptation utilisées par les femmes et les hommes** pour faire face à la variabilité climatique – sécheresse, inondations, incidence accrue des cyclones – ont été décrites.
5. **Leçons tirées.** Il s'agit de réflexions sur les leçons tirées, dans un pays donné, des stratégies d'adaptation aux changements climatiques mises au point par les hommes et les femmes et éventuellement applicables à des contextes similaires dans les Caraïbes.



www.undp.org/cu/crmi

Un réseau de connaissances pour promouvoir les meilleures pratiques en gestion des risques et adaptation aux changements climatiques dans les Caraïbes

Coordinateur du projet
Ian King,
UNDP Barbados & OECS
Tel.: (246) 467-6032
Fax: (246) 429-2448
ian.king@undp.org

Coordinatrice du programme
Jacinda Fairholm,
UNDP Cuba
Tel.: (537) 204-1512
Fax: (537) 204-1516
jacinda.fairholm@undp.org